



Ravalement et dégâts sur ma voiture

Par **orangeriaie**, le **18/02/2009** à **07:50**

Bonjour,
Un ravalement de mur a été fait sur un mur mitoyen au parking de mon entreprise et des projections de produits sont arrivés sur ma voiture. Mon employeur ne veut pas faire jouer son assurance car ce n'est pas lui qui a mandaté cette entreprise de travaux et cette entreprise que j'ai été voir décline toute responsabilité. Quant à mon assurance, il n'y a pas de tiers identifié, donc elle n'intervient pas (je suis en tous risques). Quels sont mes recours ?
Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **19/02/2009** à **06:42**

Bonjour,
Je suis surpris des réponses apportées
Votre assureur se doit d'intervenir et d'effectuer un recours auprès du responsable
Votre entreprise peut avoir raison si les travaux ont été commandés par le voisin qui devra appeler son entreprise de ravalement en responsabilité civile..

Par **orangeriaie**, le **19/02/2009** à **06:59**

Bonjour et merci pour votre réponse.
Le problème c'est mon assurance me répond que je n'ai pas trouvé de responsable, donc pas de tiers identifié. Elle me répond que c'est très bien moi qui ai pu mettre ma voiture dans cet état. Donc dans ce cas, elle n'intervient pas. Donc dans dans cette situation c'est pareil...
Cordialement,

Par **jeetendra**, le **19/02/2009** à **08:42**

bonjour, pour confirmer la réponse de mon confrère chaber, c'est bien à votre assureur automobile d'intervenir au titre de la garantie tous risques ou dommage tout accident matériel, vous payez bien "des primes" à votre assureur, secouez le, que l'assureur prenne ses responsabilités contractuelles (courrier recommandé avec accusé de réception à lui adresser à cet effet), cordialement